

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avignon, le 1^{er} octobre 2020

COVID 19 : EVOLUTION DES INDICATEURS SANITAIRES DE SUIVI ET PROROGATION DES MESURES PREFECTORALES DESTINEES A LUTTER CONTRE LA PROPAGATION DE L'EPIDEMIE DANS LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

1. Evolution des indicateurs sanitaires de suivi de l'épidémie.

Les chiffres publiés chaque semaine au niveau régional par l'Agence Régionale de Santé PACA seront désormais communiqués chaque mercredi sur le site internet de l'Agence et accessibles au lien suivant : <https://www.paca.ars.sante.fr/liste-communiques-presse>

A compter de ce jour, le bilan hebdomadaire, qui aura donc lieu le mercredi par un communiqué décliné en Vaucluse, est complété par de nouveaux chiffres qui permettent de mieux cerner la situation sanitaire, notamment au niveau des hospitalisations.

- ◆ **Le taux d'incidence¹ pour le département de Vaucluse s'élève à 81 cas (chiffres consolidés par Santé Publique France) pour 100 000 habitants pour la semaine 38 (du 14/09 au 20/09) et semble marquer une légère inflexion à 77 la semaine dernière (semaine 39).** Ce chiffre sera consolidé dans le bilan de la semaine prochaine.
- ◆ **Les chiffres des hospitalisations intègrent désormais l'ensemble des hospitalisations, en soins conventionnels, en services de réanimation mais aussi dans les services de soins de suite et de réadaptation. Au total, pour le**

¹ Pour rappel, ce taux représente le nombre de nouveaux cas de COVID-19 diagnostiqués par un test PCR survenus sur les 7 derniers jours, rapportés au nombre d'habitants du département.

Vaucluse, ce sont donc 83 personnes qui sont actuellement hospitalisées pour la COVID19 dont 12 en réanimation (le nombre de 58 hospitalisations indiqué dans le dernier communiqué de presse bilan publié le 29/09/2020 ne prenait en compte que les hospitalisations conventionnelles).

- ◆ **5 personnes sont décédées au cours de la semaine écoulée à l'hôpital dont 2 ces dernières 24 heures, ce qui porte à 61 le nombre de personnes décédées de la COVID-19 en milieu hospitalier, ainsi qu'une personne supplémentaire en EHPAD, portant à 7 le nombre total de personnes décédées en EHPAD. Au total, on dénombre donc 68 personnes décédées de la COVID-19 dans le département depuis le début de l'épidémie, dont 21 de plus depuis le bilan communiqué le 1^{er} septembre 2020.**
- ◆ **13 clusters** sont actuellement en cours d'investigation par l'Agence régionale de santé PACA.

2. Prorogation pour 15 jours supplémentaires des mesures administratives destinées à lutter contre la propagation de l'épidémie dans le département.

Considérant le niveau toujours élevé de circulation du virus qui se traduit par un niveau très élevé d'occupation des capacités d'accueil COVID en réanimation et par une nette augmentation des décès depuis un mois, le préfet, après concertation avec les élus du département et les acteurs économiques, a décidé de prolonger pour une durée de 15 jours les mesures administratives destinées à lutter contre la propagation de l'épidémie dans le département :

- Les soirées dansantes organisées dans un cadre commercial ou en lien avec des festivités locales sont interdites.
- Le port du masque demeure obligatoire dans l'espace public de certaines zones de 18 communes, dans un rayon de 30 mètres à proximité des établissements scolaires, des parkings des surfaces commerciales et pour tout rassemblement de plus de 10 personnes. En complément, **à la demande du maire de Pertuis, un arrêté pris ce jour étend le périmètre d'obligation du port du masque sur cette commune.**
- Les rassemblements familiaux et festifs de plus de 30 personnes sont interdits dans les ERP.
- Les soirées étudiantes sont interdites.
- Pour l'ensemble du département, la vente d'alcool à emporter et la consommation d'alcool sur la voie publique demeurent interdites à compter de 20H.

- L'heure de fermeture des bars et restaurants reste anticipée (application des horaires d'hiver) à 01h00 dans les communes de plus de 2500 habitants et à 00:00 dans les communes de moins de 2500 habitants.

Les gestes barrières et la distanciation sociale plus que jamais indispensables

#COVID19

 <p>Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique</p>	 <p>Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir</p>	 <p>Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter</p>
 <p>Éviter de se toucher le visage</p>	 <p>Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres</p>	 <p>Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades</p>
 <p>Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire</p>		



Le préfet en appelle plus que jamais à la responsabilité de chacun pour que les mesures barrières soient respectées scrupuleusement pour protéger la santé des plus fragiles et préserver les capacités de notre système de santé :

- distanciation d'un mètre entre les personnes,
- port du masque quand cela est obligatoire ou que la distance ne peut être respectée,
- lavage des mains régulier,
- Aération régulière des locaux : 10 à 15 minutes deux fois par jour au minimum,
- Attention portée en milieu professionnel comme personnel aux situations de pause café, de repas, où le masque n'est plus porté.

Préfecture de Vaucluse
Bureau de la Représentation de l'État et
de la Communication Interministérielle
Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

  @prefet84



www.vaucluse.gouv.fr

Les gestes barrières et la distanciation sociale plus que jamais indispensables

#COVID19